

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 9 décembre 2024 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-12-781

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-782

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 5.10 : Demande de contribution financière aux activités du Train de la Séduction;
- Ajout du point 7.1 : Nomination de monsieur Samuel Dagenais au poste de technicien en services techniques;
- Ajout de la déclaration d'intérêt pécuniaire de madame Suzanne Parisé au point 13.1 – Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires mis à jour des membres du conseil de la Ville.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-12-783

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 novembre 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 25 novembre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-784

### **AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-53 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-53 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville afin de convenir de la tarification pour les activités culturelles et sportives tenues en 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-785

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 166-3 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DE RUES**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 166-3 intitulé *Règlement pour modifier l'article 3.3 du règlement numéro 166 régissant la construction de rues* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 166-3, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-786

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO 24-11-725 CONCERNANT  
L'EXPULSION ET LA RÉSILIATION DU BAIL INTERVENU AVEC  
MADAME ALEXANDRA PICHÉ DANS LE CADRE DU PROJET-PILOTE  
DE SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF EN COMMUNAUTÉ ET EN  
ENTREPRISE**

De modifier le préambule de la résolution numéro 24-11-725 concernant l'expulsion et la résiliation du bail intervenu avec madame Alexandra Piché dans le cadre du projet-pilote de service de garde éducatif en communauté et en entreprise, comme suit :

- Au 6<sup>e</sup> paragraphe, remplacer « l'enfant d'une employée » par « un enfant »;
- Au 7<sup>e</sup> paragraphe, remplacer « qu'un autre employé » par « qu'un employé ».

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-787

**BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2024 - PROCLAMATION DU PROJET  
GAGNANT**

CONSIDÉRANT qu'un montant de 35 000 \$ a été réservé au budget d'investissement de l'année 2024 pour la réalisation d'un projet dans le cadre du budget participatif citoyen;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition de projets auprès des citoyens pour cette 5<sup>e</sup> édition;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse du comité de pilotage, 8 projets répondaient aux critères d'admissibilité établis dans le cadre de référence du budget participatif :

Projet	Description du projet	Proposé par
1	Mont-Laurier en projection lumineuse	Maude Beaudry, Annabelle Bousquet et Ophélie Corbeil
2	Lettres de MONT-LAURIER (comme les lettres de Hollywood)	Maélie Lussier, Léa Perron, Dylane Monfette et Flavie Brisebois
3	La tour d'observation sur le mont Laurier	Axelle Jarvis, Dorsy Lalande, Mayhane St-Amour, et Alix Lapierre
4	Installation d'un module de jeux pour les personnes à mobilité réduite	Alexie Gosselin, Léa Lépine, Madhe Savard, Daphnée Dion, Danaé Forget, Camille Gay, Eliot Morin et Emma Mineault
5	Recharge express pour les cellulaires	Èva Dancause, Lily-Rose Massé et Aya Jaaouane
6	Installation de fontaines d'eau dans la ville	May-Anne Brisson, Roxanne Bolduc, Kyara Viger Légaré, Alexie Tremblay, Marie Chavez, Mariane Desrosier et Ève Menard
7	Installation de tables de ping-pong et bonification du mobilier urbain	Lethicia Benedicto
8	Les Pas Poétiques (parcours de panneaux poétiques)	Sylvie Hotte

CONSIDÉRANT que ces projets ont été soumis au vote citoyen se terminant le 4 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, de proclamer le projet « Tour d'observation sur le mont Laurier », déposé par mesdames Axelle Jarvis et Mayhane St-Amour et messieurs Dorsy Lalande et Alix Lapierre, gagnants du budget participatif citoyen de l'édition 2024.

De remercier les dépositaires de ce projet ainsi que tous les participants de cette 5<sup>e</sup> édition, que ce soit à titre de membres du comité de pilotage ou de porteurs de projets.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-788

**PROGRAMME DE PROMOTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville favorise les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que l'activité physique contribue à la prévention et à la prise en charge de maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, réduit les symptômes de dépression et d'anxiété, améliore la santé du cerveau et peut accroître le bien-être général;

EN CONSÉQUENCE, de mettre en place un Programme de promotion de la santé physique pour les employés de la Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de rembourser les employés admissibles selon les modalités prévues au programme joint à la présente résolution.

Ont voté en faveur :        Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
   Whear,            Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-789

**MANDAT PROFESSIONNEL - AUDIT ÉNERGÉTIQUE AU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE**

CONSIDÉRANT les couts importants d'électricité au Centre sportif Jacques-Lesage;

CONSIDÉRANT la disponibilité du programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la réalisation d'un audit énergétique;

CONSIDÉRANT que cet audit a comme objectif de mettre de l'avant des initiatives énergétiques durables et sobres en carbone;

CONSIDÉRANT que cet audit permettra à la Ville de mettre en place un programme d'optimisation au Centre sportif Jacques-Lesage permettant de réduire son empreinte écologique et réduire ses émissions de gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'octroi d'un mandat professionnel à la firme TST afin de procéder à l'audit énergétique au centre sportif Jacques-Lesage.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-790

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT  
AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat avec la Chambre de commerce de Mont-Laurier en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la programmation 2025 de la chambre de commerce;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier sa participation financière pour appuyer la Chambre dans le déploiement de sa programmation;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente de partenariat modifiée afin de majorer la participation financière de la Ville à 45 000 \$ pour l'année 2025.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-791

**ENGAGEMENT À ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PGA-EAU**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, d'élaborer et de mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

De transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 30 septembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-792

**ADJUDICATION ET DEMANDE DE DÉROGATION AU PROCESSUS DE MISE EN CONCURRENCE PAR DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PIÈCES ET DE TUYAUX DE FONTE POUR LA CONDUITE D'AIR DE L'USINE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT que les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* mentionnent l'obligation de certains contrats à être adjugés qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal, dont les contrats d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.1.2 alinéa 3 de cette Loi permet aux municipalités de régler les passations de contrats dont la somme est égale ou supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT que le règlement 328 de la Ville, relatif à la gestion contractuelle, stipule que les contrats d'approvisionnement dont la somme est égale ou supérieure à 50 000 \$ et inférieure au seuil décrété par le ministre doivent être faits par la mise en concurrence par demande de soumissions;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit à l'article 11.4.4 qu'un mécanisme de dérogation à l'obligation de mise en concurrence est possible dans certaines situations;

CONSIDÉRANT que le règlement prévoit que pour toute demande de dérogation, le formulaire « Dérogation à l'obligation de mise en concurrence » doit être rempli et soumis au directeur général, à la greffière et à la trésorière pour recommandation au conseil municipal, et ce, avant l'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT que la Ville doit utiliser le mécanisme de dérogation pour l'achat de pièces et de tuyaux de fonte pour la conduite d'air de l'usine du traitement des eaux usées, pour les raisons suivantes :

- Le Service des travaux publics et de l'ingénierie a demandé des soumissions pour des pièces et des tuyaux de fonte pour la conduite d'air de l'usine du traitement des eaux usées. Les soumissions reçues étaient de 43 511,14 \$ pour Réal Huot inc. et de 53 102,41 \$ pour Albert Viau égouts et aqueduc;
- Considérant que le règlement numéro 328 permet la conclusion de contrats d'approvisionnement par mode de gré à gré jusqu'à une dépense de 50 000 \$, taxes nettes, et que Réal Huot inc. était le plus bas soumissionnaire, le contrat a été adjugé à ce fournisseur;
- Lors des travaux, quelques pièces supplémentaires ont été nécessaires, augmentant ainsi le montant total du contrat à 49 395,89 \$, plus les taxes applicables;
- Les pièces supplémentaires n'avaient pas été prévues lors de la demande de soumission, la même situation serait donc survenue avec le 2<sup>e</sup> soumissionnaire;
- Malgré les pièces additionnelles, Réal Huot inc. demeure le plus bas soumissionnaire.

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la dérogation de mise en concurrence prévue au règlement 328 relatif à la gestion contractuelle pour l'achat de pièces et de tuyaux de fonte pour la conduite d'air de l'usine du traitement des eaux usées et d'adjuger le contrat à Réal Huot inc. au montant de 49 395,89 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au projet D24-570.

Ont voté en faveur :        Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
   Whear,            Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-793

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DU TRAIN DE LA SÉDUCTION**

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir des soins de santé de qualité aux citoyens de Mont-Laurier et de la région;

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel actuelle en santé dans notre région;

CONSIDÉRANT le mandat du Train de la Séduction qui vise à travailler à l'accueil, l'intégration et la rétention de nouvelles ressources humaines pour l'hôpital de Rivière-Rouge, provenant d'autres régions du Québec ou issues de l'étranger;



EN CONSÉQUENCE, d'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Train de la Séduction.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-794

**CRÉATION DU PROJET D24-588 POUR LE REMPLACEMENT DE 5 POMPES DOSEUSES À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT le solde de la subvention disponible dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées par madame Karine Therrien, surintendante au traitement des eaux, auprès de 2 fournisseurs et que la soumission de Pompaction inc. est la plus basse et conforme aux spécifications demandées;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de remplacement de 2 pompes doseuses pour le PAX SL6 et de 3 pompes doseuses pour le polymère avec les fournitures nécessaires à l'installation pour l'usine de traitement de l'eau potable selon les coûts prévus d'acquisition au montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à affecter la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 pour servir de financement au projet D24-588 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-795

Modifiée par  
24-12-837

**AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ - SURPLUS AFFECTÉ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS ET LA VALORISATION DES BOUES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT les montants budgétés en 2024 pour la vidange des étangs à 73 140 \$ et pour la valorisation des boues à 49 740 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses réelles en 2024 sont inférieures aux montants budgétés, soient de 49 791,45 \$ pour la vidange des étangs et de 48 732,35 \$ pour la valorisation des boues;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le surplus affecté – Vidange des étangs et dans le surplus affecté – Valorisation des boues;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 90 000 \$ à même le surplus non-affecté au 31 décembre 2024, afin d'augmenter les surplus affectés suivants :

- Vidange des étangs (55-992-50-100) 38 000 \$;
- Valorisation des boues (55-992-50-110) 52 000 \$.

D'autoriser la trésorière à procéder aux écritures nécessaires à ces affectations du surplus.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-796

#### **APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

D'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de novembre 2024, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	1 383 383,99 \$;
- transfert international	4 690,00 \$;
- ACCÉO-Transphère	963 648,04 \$.

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	213 594,31 \$;
- paiements électroniques	506 759,24 \$;
- ACCÉO-Transphère	252 139,50 \$.

La liste est classée au dossier 207-000-265.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.



À ces montants sont ajoutés 4 % pour les vacances.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-799

**RENOUVELLEMENT DES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027**

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de développement culturel 2024 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de la culture pour développer la communauté et le sentiment d'appartenance envers la Ville;

CONSIDÉRANT l'appel de projet en cours du ministère de la Culture et des Communications pour le renouvellement des ententes de développement culturel pour une période de 3 ans, soit de 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT que cette entente permet l'émergence et la réalisation de projets à caractère culturel qui contribuent à dynamiser le milieu de vie des citoyens et des citoyennes;

CONSIDÉRANT que ces projets rayonnent également sur le plan social et économique et qu'ils enrichissent l'offre locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser madame Elsa Ramsay, agente de développement culturel, à déposer une demande de renouvellement des ententes de développement culturel pour une période de 3 ans.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer les documents inhérents à cette demande.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-800

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Normand Latreille donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 134-86 visant à modifier le règlement numéro 134 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-333 dans le but d'y permettre des habitations isolées de 12 logements et des habitations jumelées d'un maximum de 6 logements et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-801

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-86 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-86 intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage numéro 134 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H-333* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-86, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer au 13 janvier 2025, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 18 h 15.

Ont voté en faveur :       Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
  Whear,                Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-802

**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI-2024-05 - 2076, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE - LOTS 3 047 772 ET 6 513 693 - ZONES CP-460 ET ND-808**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 2076, boulevard Albiny-Paquette, a été déposée en bonne et due forme par monsieur Francis Beauregard, pour l'entreprise Gérard Hubert Ford inc.;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet d'autoriser un stationnement de camions, associé à un usage commercial extensif lourd, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT le dépôt des plans d'aménagement du stationnement dans le cadre d'une demande de P.I.I.A. pour l'agrandissement du garage Hubert Ford, incluant une bannière pour camions Kenworth;

CONSIDÉRANT que les plans soumis illustrent un stationnement de camions sur un lot distinct (6 513 693) à l'arrière du commerce existant (Garage Hubert Ford, situé sur le lot 3 047 772);

CONSIDÉRANT que cet usage est associé à un commerce extensif lourd – établissement de vente et d'entretien de camions incluant l'entreposage extérieur des véhicules;

CONSIDÉRANT que les 2 lots devront être fusionnés en un seul, en vertu du règlement numéro 134, mais qu'ils devront demeurer dans 2 zones distinctes pour respecter les grandes affectations du territoire du Schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT les besoins du demandeur de conserver la zone boisée existante afin que le stationnement des camions en réparation soit moins visible de la rue;

CONSIDÉRANT la présence d'un fossé de drainage dans la zone boisée, limitant l'espace pour le stationnement dans cette partie;

CONSIDÉRANT que le projet a été reçu initialement pour répondre aux critères du P.I.I.A., mais qu'il se doit d'être conforme à la réglementation en premier lieu;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT que le présent projet a été précédé d'une assemblée publique de consultation le 9 décembre 2024, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et qu'aucune demande n'y a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'immeuble par monsieur Francis Beauregard, visant à autoriser un stationnement de camions, associé à un usage commercial extensif lourd, aux conditions suivantes :

- S'assurer d'une transition harmonieuse entre les dénivelés du stationnement existant donnant sur le boulevard, entre autres par l'îlot de verdure prévu au plan déposé;
- Conserver une zone tampon boisée autour du stationnement de véhicules lourds afin qu'il ne soit pas visible de la rue;
- Regrouper les 2 lots et obtenir une servitude pour l'allée d'accès sur un lot contigu qui n'est pas un chemin.

Le tout, applicable à la propriété située au 2076, boulevard Albiny-Paquette, sur les lots 3 047 772 et 6 513 693 au cadastre officiel du Québec, dans les zones CP-460 et ND-808.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-803

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 02 ET DE L'AVENANT DC-01 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE GODARD, DEVIS VML-G-23-02**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 182 267,30 \$ plus les taxes applicables pour le projet de réfection du ponceau de la rue Godard, devis VML-G-23-02;

CONSIDÉRANT les avenants approuvés par le Service de l'ingénierie pour les travaux additionnels au montant de 9 118,04 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit ici :

DC-01 : Dynamitage du roc en amont du ponceau 9 118,04 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de messieurs Gabriel Maurice et Marc-André Lajoie, ingénieurs au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 13 novembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 02;

EN CONSÉQUENCE de procéder, conformément à la recommandation de messieurs Gabriel Maurice et Marc-André Lajoie, à l'approbation des travaux prévus au contrat au montant de 182 267,30 \$ et de l'avenant DC-01 au montant de 9 118,04 \$ plus les taxes applicables, pour un montant total de 191 385,34 \$;

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 % soit un montant de 19 138,53 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 02 regroupant ces montants à l'entrepreneur Excavation Boldex inc., soit un montant total de 172 246,81 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 412.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 04 ET DES AVENANTS DC-01 À DC-03 - TRAVAUX DE PAVAGE D'ASPHALTE POUR DIFFÉRENTS PROJETS, DEVIS VML-G-23-14**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 288 639,60 \$, plus les taxes applicables, pour des travaux de pavage d'asphalte pour différents projets, devis VML-G-23-14;

CONSIDÉRANT les avenants approuvés par le Service des travaux publics et de l'ingénierie pour les travaux additionnels au montant de 20 263,97 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit ici :

**Bordereau numéro 3.1 – Rue Chasles**

DC-02 : Raccordement des entrées privées 5 998,50 \$;

**Bordereau numéro 3.2 – Rue Mercier**

DC-01 : Ajustement des taux de 2024 10 179,10 \$;

DC-02 : Raccordement des entrées privées 3 721,50 \$;

DC-03 : Marquage supplémentaire rue Mercier 364,87 \$.

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 29 novembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 04;

EN CONSÉQUENCE, de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Marc-André Lajoie, à l'approbation des travaux prévus au contrat au montant de 288 639,60 \$ et des avenants DC-01 à DC-03 au montant de 20 263,97 \$ plus les taxes applicables, pour un montant total de 308 903,57 \$.

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 % soit un montant de 30 890,36 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 04 regroupant ces montants à l'entrepreneur Pavages Wemindji inc., soit un montant total de 278 013,21 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 407 et 419, ainsi qu'au projet S23-533.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.



**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 05 ET DES AVENANTS DC-04, DC-08 ET DC-10 À DC-14 - TRAVAUX AU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI), DEVIS VML-G-23-23**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux prévus au contrat au montant de 71 592,99 \$, plus les taxes applicables pour les travaux au bâtiment de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), devis VML-G-23-23;

CONSIDÉRANT les avenants approuvés par le Service des travaux publics et de l'ingénierie pour les travaux additionnels au montant de 29 417,17 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit ici :

DC-04 : Réparation de l'escalier d'acier	1 326,07 \$;
DC-08 : Garde-corps rampe arrière et main-courante avant	2 487,97 \$;
DC-10 : Crédit garde-corps tourelle gauche	- 8 328,89 \$;
DC-11 : Conserver muret de bois véranda niveau 2	- 845,55 \$;
DC-12 : Éliminer finition de bois véranda niveau 1	- 2 083,76 \$;
DC-13 : Marches composite galerie du conseil	10 095,91 \$;
DC-14 : Limons escalier avant à remplacer	26 729,42 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie en date du 13 novembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 05;

EN CONSÉQUENCE de procéder, conformément à la recommandation de monsieur Steve Pressé, à l'approbation des travaux prévus au contrat au montant de 71 592,99 \$ et des avenants DC-04, DC-08 et DC-10 à DC-14 au montant de 29 417,17 \$ plus les taxes applicables, pour un montant total de 101 010,16 \$.

De déduire de ce montant la retenue contractuelle de 10 % soit un montant de 10 101,02 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement du certificat de paiement numéro 05 regroupant ces montants à l'entrepreneur Groupe Piché construction inc., soit un montant total de 90 909,14 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 405.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-806

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 05 -  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE,  
DEVIS VML-G-23-25**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, contrat VML-G-23-25;

CONSIDÉRANT la recommandation de Samuel Harvey, Architecte chez Chevalier Morales, en date du 18 novembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 05;

EN CONSÉQUENCE, d'approuver, conformément à la recommandation de Samuel Harvey, le certificat de paiement numéro 05, en regard du contrat VML-G-23-25 pour les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque, au montant de 402 936,57 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Ed Brunet moins la retenue de 10 %, soit un montant de 362 642,92 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 416.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-807

**APPROBATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 01 -  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TRONÇON DE LA RUE DU LILIUM**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux de construction d'un tronçon de la rue du Lilium en regard du contrat octroyé par processus de dérogation à la mise en concurrence, résolution 24-10-647;

CONSIDÉRANT la recommandation de Marc-André Lajoie, ingénieur municipal au Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 5 décembre 2024, à l'effet de procéder à l'approbation du certificat de paiement numéro 01;

EN CONSÉQUENCE, d'approuver le certificat de paiement numéro 01, en regard du contrat octroyé par processus de dérogation à la mise en concurrence, résolution 24-10-647 pour les travaux de construction d'un tronçon de la rue du Lilium, initialement prévus au contrat de 96 485 \$ ainsi que l'ajout des travaux pour ponceau au montant de 1 000 \$ pour un montant total de 97 485 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement dudit certificat à l'entrepreneur Domaine Major inc. moins la retenue de 10 %, soit un montant de 87 736,50 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au projet S24-582.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-808

**ACHATS REGROUPÉS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
- PAX-XL6 EN VRAC POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la Ville a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer un appel d'offres pour l'achat regroupé de PAX-XL6 en vrac pour le traitement de l'eau potable, résolution numéro 24-07-503;

CONSIDÉRANT que les soumissions étaient reçues jusqu'au 10 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la confirmation du fournisseur adjudicataire pour ce produit en date du 15 novembre 2024 par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser l'achat de PAX-XL6 en vrac pour le traitement de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, auprès du fournisseur adjudicataire suivant :

**Kemira water solutions Canada inc.**

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 : 135 000 kg liquide au montant de 0,82 \$/kg liquide, plus les taxes applicables;
- L'indexation des prix pour les années 2026 et 2027 sera publiée sur le site de l'UMQ durant les mois de décembre 2025 et 2026.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**ACHATS REGROUPÉS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
- HYPOCHLORITE DE SODIUM 12 % EN VRAC POUR LE TRAITEMENT  
DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que la Ville a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer un appel d'offres pour l'achat regroupé d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le traitement de l'eau potable, résolution numéro 24-07-503;

CONSIDÉRANT que les soumissions étaient reçues jusqu'au 10 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la confirmation du fournisseur adjudicataire pour ce produit en date du 15 novembre 2024 par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac pour le traitement de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027, auprès du fournisseur adjudicataire suivant :

**UBA inc.**

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 : 40 000 litres d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac au montant de 0,54 \$/litre plus les taxes applicables;
- L'indexation des prix pour les années 2026 et 2027 sera publiée sur le site de l'UMQ durant les mois de décembre 2025 et 2026.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur :        Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
   Whear,            Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS  
PÉCUNIAIRES MIS À JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE**

Monsieur le maire Daniel Bourdon, mesdames les conseillères Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Suzanne Parisé et Véronie Whear et messieurs les conseillers Normand Latreille et Yves Desjardins, ont déposé au conseil municipal leur formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires mis à jour.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2024**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

**24-12-810**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie  
Whear, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire